Le conflit fait partie de la vie, de la vie de l'école

Une réflexion où se mêlent les analyses et les pratiques pour témoigner de la façon dont peuvent se construire des rapports sociaux respectueux et intelligents à partir des conduites spontanées, des relations conflictuelles prises en charge par le groupe.

Les conflits dans l'école

Nous pouvons recenser trois types de conflits :
– entre enfants
– entre enfant et adulte
– entre enfant et institution

Entre enfants : sans doute les plus fréquents
Il s'agit essentiellement :
– de violence verbale(insulte-dévalorisation) ;
– de violence physique (coup-agression) ;
– de vols et de racket.

Entre enfant et adulte :
– provocation individuelle et collective ;
– agression verbale individuelle (dans la cour et dans la classe) ;
– refus de travail.

Entre l'enfant et l'institution école :
– refus de travail ;
– non respect du règlement, des règles de vie ;
– vol, dégradations...

Les institutions dans la classe coopérative

Dans la classe, les conflits sont abordés dans la mesure du possible de façon coopérative. Les institutions coopératives servent à la fois à réguler les conflits et élaborer des « lois ». Cependant, il faut souligner que certains conflits graves, dangereux pour un enfant ou un adulte, sont parfois traités dans l'urgence hors des institutions coopératives. Il est important si cela se produit d'en parler au conseil des maîtres ou en analyse de pratique afin d'éviter toute dérive.

Le Conseil

Les critiques s'accumulent au fil de la semaine, il va donc falloir les traiter au Conseil (qui a lieu, en général, une à deux fois par semaine).

Certaines critiques, au moment de la lecture de l'ordre du jour par l'animateur, n'apparaissent plus ; souvent parce que l'enfant concerné a depuis arrangé son problème, d'où l'importance d'avoir écrit sur le coup cette critique, ou de s'être même simplement inscrit pour parler au conseil, d'avoir posé son acte.

Le témoignage suivant montre à quel point cette gestion des conflits dans un groupe est complexe, et parfois même problématique :

« C'est une année de pratique pénible où j'ai parfois l'impression de rechercher le paradis perdu ; je suis aux prises avec une classe difficile, il y a de nombreuses disputes, ce sont toujours les mêmes qui ramassent les orages et je ne sais comment sortir de l'impasse. Finalement, le fait d'interdire d'aborder les disputes au Conseil les fera diminuer et nous pourrons repartir plus tard avec un travail plus positif.

Cependant j'en ai gardé une impression pénible de luttes, d'agressivité constante, jamais vraiment maîtrisée, un sentiment d'impuissance face au problème de bouc-émissaire. »

Cette situation, nous sommes beaucoup à l'avoir connue. En effet, traiter des projets, des propositions est nettement plus valorisant, pour tout le monde. Faut-il malgré tout faire comme s'il n'existait plus de

La délation

Lors des conseils, on est souvent amenés à devoir faire le tri entre ce qui est de l'ordre de la délation quasi-gratuite et ce qu'il est important de dire.

Pour ma part, j'utilise le texte suivant, auquel mes élèves et moi faisons référence lorsque nous en éprouvons le besoin, mais il me laisse quelque peu insatisfait… nous avons décidé que si on ne pouvait pas répondre au moins deux fois « oui », il n'était pas utile de le dire au maître… mais la question de l'utilité n'est pas facile à trancher…

Un jour quelqu'un vient voir Socrate et lui dit :

– *Écoute Socrate, il faut que je raconte comment mon ami s'est conduit.*

– *Arrête !* interrompit l'homme sage. *As-tu passé ce que tu as à me dire à travers les trois tamis ?*

– *Trois tamis ?* dit l'autre, rempli d'étonnement.

– *Oui, mon bon ami : trois tamis. Examinons si ce que tu as à me dire peut passer par les trois tamis. Le premier est celui de la vérité. As-tu contrôlé si tout ce que tu as à me raconter est vrai ?*

– *Non, je l'ai entendu raconter et…*

– *Bien, bien. Mais assurément, tu l'as fait passer à travers le deuxième tamis. C'est celui de la bonté. Est-ce que ce que tu veux me raconter, si ce n'est tout à fait vrai, est au moins quelque chose de bon ?*

Hésitant, l'autre répondit :

– *Non, ce n'est pas quelque chose de bon, au contraire…*

– *Hum,* dit le Sage, *essayons de nous servir du troisième tamis, et voyons s'il est utile de me raconter ce que tu as envie de me dire…*

– *Utile ? pas précisément…*

– *Eh bien,* dit Socrate en souriant, si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir, et quant à toi, je te conseille de l'oublier…

Apologue Grec

Bruce Demaugé-Bost

conflits, alors que ces relations, ces difficultés de relations font partie intégrante de la vie du groupe ? Si ces problèmes ne sont pas réglés au Conseil, où le seront-ils ? sur la cour ? dans les couloirs ?

Ils seront donc alors traités autoritairement par l'adulte… ou pas du tout.

Alors, comment faire ?

L'expérience et la recherche collective du groupe, dans ce contexte, nous montre qu'il existe des solutions à ces problèmes par le respect des règles mises en place, par l'entraide… C'est lorsque les principes coopératifs sont vécus dans tous les moments de la classe, lorsqu'ils s'étendent aux situations d'apprentissages qu'on peut aller vers une réelle autonomie des enfants dans la résolution des conflits.

Le Conseil ne peut pas tout… mais il peut beaucoup ! Il permet d'intégrer les lois, les règles de la classe, quitte à modifier ces dernières. Il permet à chacun de connaître l'autre, ses difficultés, ses erreurs. Il permet à chacun de se sentir concerné et d'essayer de trouver des solutions.

Le Conseil d'enfants, au niveau de l'école

Il gère plutôt les problèmes, les conflits rencontrés au sein de l'école. Il rassemble en effet souvent les délégués de chaque classe. Leur rôle est alors d'essayer d'exprimer les avis de leur classe (exercice souvent périlleux !). Il permet, lui aussi, de mettre en place puis d'intégrer les règles de vie de l'école, de gérer les dysfonctionnements, la circulation dans l'école, le respect des locaux…

Le bilan, de fin de journée

Il n'est pas à proprement parler une institution de résolution des conflits, mais il semble cependant important dans le processus. En effet, il permet d'évacuer les nombreux petits conflits de la journée. Il fait s'exprimer, il libère les esprits, il soulage « les consciences ». Il empêchera parfois certains conflits de devenir trop importants.

Les boîtes (souvent utilisées en maternelle… mais pas exclusivement)

Les boîtes aux lettres, Monsieur pas content, les feux rouges… autant de techniques qui permettent d'exprimer un malaise, une difficulté, un conflit passager. Ces difficultés seront donc communiquées, le groupe sera saisi… et voilà bien le plus important.

Vers un espace pré-démocratique

Lors de la mise en place des conseils d'enfants, nous voulions d'une part créer des situations pédagogiques dans lesquelles les enfants puissent élargir leurs champs lexicaux et sémantiques dans des situations de réelle communication, et d'autre part construire une identité collective commune, une culture d'établissement, afin d'aider les enfants à « *prendre conscience de manière plus explicite de l'articulation entre liberté personnelle, contraintes de la vie sociale et affirmation de valeurs partagées (1).* »

Partager les pouvoirs

Traditionnellement et institutionnellement, à l'école, les pouvoirs se concentrent sur une seule personne : l'enseignant. C'est la même personne qui enseigne, juge les résultats et sanctionne les infractions aux règles. Or, depuis Montesquieu, la démocratie est fondée sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. A ce titre, l'école n'est pas un espace démocratique, « *mais elle peut jouer son rôle d'initiation aux responsabilités civiques à la condition d'introduire progressivement cette séparation des pouvoirs, dans le quotidien même de la classe et du fonctionnement des établissements (2).* »

Cependant, « *les enseignants ne peuvent remettre aux enfants la responsabilité complète du gouvernement de l'école. Ils doivent préciser les domaines dans lesquels ils auront le droit de décider seuls, ceux dans lesquels ils pourront négocier et décider avec les enseignants et ceux qui ne relèvent que des adultes (3).* » Ainsi, avant d'offrir une parcelle de pouvoir aux enfants de l'école, l'équipe enseignante se doit de circonscrire les limites de l'action du Conseil d'enfants, de l'intégrer dans une structure institutionnelle déjà existante, et surtout d'en préciser les visées pédagogiques et le rôle de chacun.

Sur le plan institutionnel

– Le Conseil d'enfants est un lieu qui permet à chaque enfant de participer aux décisions collectives ; de s'engager dans des projets collectifs réels, négociés et contractualisés ; de prendre des responsabilités.

– Le Conseil d'enfants est sous la tutelle des adultes le temps nécessaire à l'acquisition de son autonomie.

– Les décisions prises sont soumises au Conseil des maîtres qui est le garant de leur mise en oeuvre.

– Le Conseil des maîtres est garant du suivi des décisions à l'intérieur de l'école et auprès de la mairie, de l'administration et en rend compte aux délégués.

Sur le plan pédagogique

– Les enseignants organisent un milieu sécurisant où chacun peut parler avec confiance.

– Les enseignants laissent aux enfants le maximum d'initiative mais les accompagnent vers leur autonomie. Ils interviennent pour aider à clarifier un problème, à choisir une solution, à gérer les perturbations et refusent, en l'expliquant, des décisions qui seraient contraires aux finalités, principes et valeurs de l'école.

Sur le plan organisationnel

La solution d'une démocratie indirecte, avec des délégués de classe a été préférée à un fonctionnement en assemblée générale. Le schéma de fonctionnement peut ainsi se résumer ainsi :

– Discussions dans les classes autour de projets, de problèmes rencontrés. Propositions de décisions au Conseil d'enfants.

– Choix de délégués de classes (un garçon, une fille) qui s'expriment au nom de leur classe lors du conseil.

– Exposition des avis de chaque classe par les délégués au sein du Conseil, animé par un adulte.

– Décision du Conseil d'enfants ou proposition de vote dans les classes. Chaque délégué dresse un compte-rendu à sa classe. La décision est soumise au Conseil des maîtres avant sa mise en application.

Dominique Tibéri
École des Trois Maisons
Nancy

(1) Ministère de l'Éducation nationale, Les nouveaux programmes, 2002.
(2) Bernard Defrance. *Sanctions et discipline à l'école*. Syros.
(3) Jean Le Gal. *Les droits de l'enfants à l'école*. De Boeck-Belin.

La loi

Dans une organisation coopérative, la loi est la garantie que le groupe fonctionne et que chacun puisse y vivre. Pour qu'il y ait droits pour chacun, il faut qu'il y ait une loi. Les lois et les règles instituées coopérativement garantiront les droits, pouvoirs et devoirs de chacun.

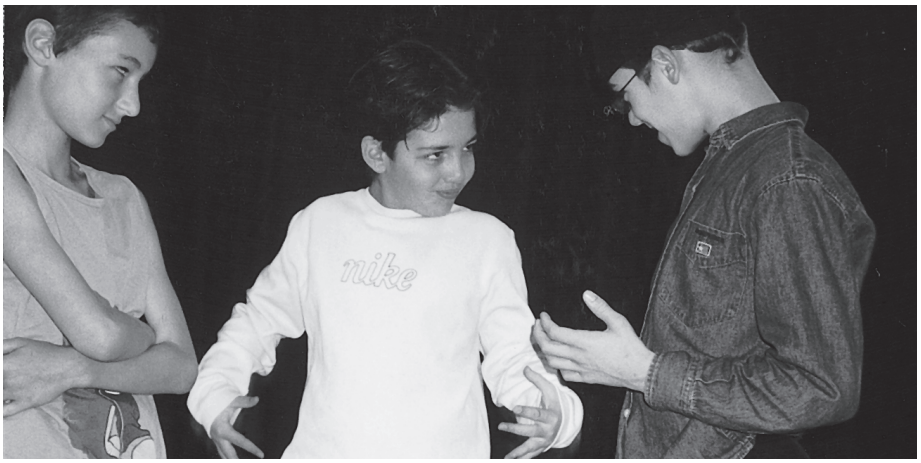

Les lois indiscutables

« Pas de bagarre, d'injure, de moquerie.

On respecte les autres et leur travail.

Toute décision se prend ensemble avec le groupe réuni en Conseil. »

On peut instaurer ces lois dès le premier jour (puisqu'elles sont indiscutables) ou démarrer l'année sans dicter de loi. Cela ne veut pas dire que le projet n'existe pas, mais que les enfants découvrent, réfléchissent à la loi, puis l'élaborent.

La loi relative à la fonction d'enseignant

« On est obligé d'en passer par une obligation de travail scolaire. Je ne pourrais accepter que le Conseil décide de ne plus lire, par exemple ! Mais aussi je considère que lire, écrire, compter sont des outils nécessaires, des armes contre l'exploitation par les autres. Cette obligation de travail n'est donc pas négociable, ce qui l'est, c'est la quantité de travail en fonction des enfants. »

La notion de responsabilité légale

« Je suis responsable légalement de la classe, donc je ne laisserai jamais faire n'importe quoi qui me ferait encourir un risque certain. J'essaie d'expliquer cela aux enfants, et par là je veux leur dire que toute décision qui se prend, tout projet qui se décide et dans lequel il n'y a pas forcément ma présence doit être suffisamment organisé pour diminuer les risques. J'impose une organisation, mais c'est le Conseil qui décide de cette organisation qui, elle, peut être modifiable. »

Il y a ensuite toutes les autres « lois », que nous appelons plutôt **« règles »,** celles qui se font et se défont avec l'expérience, avec le cheminement du groupe.

Par exemple, une règle peut évoluer tout au long de l'année car les conflits persistent :

« L'atelier sera utilisé librement comme la classe.

– Puis, il y aura un responsable dans l'atelier.

– Puis, quand je travaille à l'atelier, je m'inscris.

– Puis, je préviens le responsable et je vais dans l'atelier sans m'inscrire.

– Puis, je vais dans l'atelier quand j'ai un projet (donc, plus de responsable ni d'inscription). »

Cette remise en cause incessante est intéressante sur le plan du développement de l'autonomie et de la responsabilité. Elle permet de développer la conscience coopérative.

La sanction

Parler de la loi nous amène à aborder la transgression de cette loi. La loi détermine la liberté en même temps que ses limites, joue un rôle de recours-barrière. S'il y a la loi, il y a aussi transgression. Il faut donc un système de sanctions. La sanction fait en quelque sorte exister la loi. Quand les limites ont été posées, elles constituent des repères reconnus. Il revient à l'adulte ou au groupe de les rappeler lorsqu'elles ne sont pas respectées. Toute transgression doit être marquée par un rappel à la règle commune. Et si le rappel ne suffit pas, il faudra en venir à une sanction qui soit en relation avec le fait.

Les types de sanctions sont diverses :

– critique au Conseil ou au bilan ;

– avertissement (gêneur) ;

– suspension ou restriction d'un droit ;

– exclusion-isolement...

Les sanctions apparaissent au fur et à mesure des transgressions. Ainsi, si un conflit apparaît :

– ou bien il n'y avait pas de règle, alors on en crée une ;

– ou bien il y a une règle, il y a donc transgression, on décide alors d'une sanction.

Si la résolution des conflits n'est pas laissée à l'arbitraire de la cour de récréation ou du maître, si les recours sont pensés collectivement, les enfants sont mis en situation de réfléchir au risque de la transgression, aux conséquences de leurs actes. En leur apportant des repères sur ce qui est, l'école peut former des enfants porteurs d'humanité. Peut-être seront-ils les hommes et les femmes libres de demain.

François Le Ménahèze, Jean Le Gal
Synthèse des écrits du groupe Vie coopérative 44